

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : TARIFS ACTIVITES PEDAGOGIQUE A LA FERME 2020.

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les tarifs des activités de la ferme pédagogique.

Il est envisagé :

1. de maintenir la gratuité pour les fertois et les écoles de la ville
2. d'ajuster pour les « hors commune », les tarifs pour l'année 2020 : compte tenu,
 - de la nécessité de recruter un 3^{ème} agent afin de garantir le même niveau d'accueil (ouverture 7 jours sur 7), et de maintenir le bon entretien du site ;
 - de la hausse régulière des coûts des matières premières utiles au bon fonctionnement de la ferme
 - et du fait que les tarifs n'aient pas été revus depuis 2017.
3. de créer un tarif pour les demandes liées à l'accueil d'anniversaire.

Par conséquent, il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- **DE MAINTENIR** la gratuité des visites guidées et des visites libres (sans accompagnant) pour les fertois et les écoles de la commune.
- **D'AJUSTER** les tarifs des activités de la ferme pédagogique pour 2020, comme suit :

Tarifs 2020	Prix en EURO par personne	Institutions spécialisées Et conventionnées (IME ...) Prix/personne
Visites guidées (avec accompagnant) :		
- ½ journée.....	4 €	-
- Journée complète sans atelier (hors repas)...	6 €	5 €
- Journée complète avec atelier (hors repas)...	7 €	6 €
- Avec une visite accompagnée de 1h à 1h30...	-	2 €
Visites libres (sans accompagnant) :	2 €	1 €

- **DE CREER** le tarif des anniversaires comme suit :

Tarifs 2020	Hors commune	Fertois
Anniversaire		
- Avec une visite accompagnée de 1h à 1h30		
- et la mise à disposition de la salle pédagogique (40 personnes maximum) de 13h30 à 17h00 (le samedi ou mercredi)	8 € / personne	4 €

- **DE DECIDER** d'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2020,
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

PROJET DE DELIBERATION

TARIFS DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES A LA FERME 2020.

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

10 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs des activités pédagogiques à la ferme à partir du 1^{er} janvier 2020.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-7 et suivants,

VU l'avis de la commission de finances du 4 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **MAINTIENT** la gratuité des visites guidées et des visites libres (sans accompagnant) pour les fertois et les écoles de la commune.
- **FIXE** les tarifs des activités de la Ferme comme suit :

OBJET

**Tarifs
Activités pédagogiques à
la ferme 2020.**

Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

	Prix en EURO par personne	Institutions spécialisées Et conventionnées (IME ...) Prix/personne
<u>Visites guidées (avec accompagnant) :</u>		
- ½ journée.....	4 €	-
- Journée complète sans atelier (hors repas)...	6 €	5 €
- Journée complète avec atelier (hors repas)...	7 €	6 €
- Avec une visite accompagnée de 1h à 1h30...	-	2 €
<u>Visites libres (sans accompagnant) :</u>	2 €	1 €

- **DE CREER** le tarif des anniversaires comme suit :

Tarifs 2020	Hors commune	Fertois
Anniversaire - Avec une visite accompagnée de 1h à 1h30 - et la mise à disposition de la salle pédagogique (40 personnes maximum) de 13h30 à 17h00 (le samedi ou mercredi)	8 € / personne	4 €

Transmise en sous-
préfecture le

Reçue en sous-
Préfecture le

Publiée le

Notifiée le

- **DE DECIDER** d'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2020,
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.